

MEXIQUE : LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La population active en chiffres

	2018	2019	2020
Population active	56.255.842	57.839.046	53.978.977

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	64,0	64,4	65,3
Taux d'activité des hommes	82,3	82,3	82,4
Taux d'activité des femmes	46,9	47,5	49,1

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

Pour plus de statistiques Informations statistiques du gouvernement mexicain

Le management des ressources humaines

LE RECRUTEMENT

La méthode de recrutement	Les entreprises utilisent des méthodes spécialisées de recrutement, mais les recommandations personnelles de bouche à oreille sont aussi souvent utilisées. Cependant, le fait de poser sa candidature pour un emploi sur Internet est de plus en plus populaire.
Les agences de recrutement	Occ, Trovit, Bumeran.
Les sites de recrutement	Empleo.gob.mx

LE CONTRAT

Le type de contrat	Les contrats de travail peuvent concerner une mission spécifique ou une durée déterminée. Si rien n'est stipulé, il s'agit d'un contrat à durée indéterminée.
La rupture de contrat	<p>Les raisons pour rompre un contrat de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fausses informations données par l'employé ou le syndicat, faux certificats ou fausses références. - Avoir été impliqué dans des actes violents, manque d'honnêteté ou mauvais traitement des superviseurs. - Avoir produit des dommages matériels de façon intentionnelle, pendant les heures de travail. - Avoir révélé des informations confidentielles de l'entreprise. - Travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
<ul style="list-style-type: none"> • La retraite 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les démissions 	<p>Un employé peut rompre son contrat de travail à tout moment, en se justifiant et sans qu'aucune responsabilité ne soit engagée. Les raisons qui justifient une rupture de contrat sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tromperie de la part du superviseur ou du groupe de la direction. - Violence, manque d'honnêteté, menaces contre l'employé ou sa famille. - Réduction du salaire des employés. - Preuve d'un danger existant à la sécurité ou la santé de l'employé.
Les lois du travail	Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

LE RÈGLEMENT DES LITIGES

Les procédures de conciliation

Les sources de conflits	Conditions de travail, licenciement abusif, harcèlement sexuel ou moral, violence verbale, violence physique.
▪ Cadre juridique	Les conflits de travail sont réglementés par la législation fédérale du travail et l'article 123 de la constitution mexicaine.
▪ La procédure	Une fois que les trois représentants des secteurs (un représentant du gouvernement, un des employés et un de la direction) sont réunis pour un Comité de conciliation, la situation est négociée pour atteindre un accord qui convienne à toutes les parties. Le comité peut tenter de concilier, mais s'il ne veut pas ou s'il n'arrive pas à obtenir un accord, un processus d'arbitrage sera initié. Pour plus d'informations, consulter l'Art. 123 de la constitution mexicaine

Les structures juridiques

▪ Cadre juridique	La législation fédérale du travail donne le pouvoir au Comité fédéral de conciliation et au Comité de conciliation et d'arbitrage, pour agir en tant qu'instances de conciliation entre les employés et leurs dirigeants.
▪ L'organisme compétent	Le Comité de conciliation et d'arbitrage et le Comité fédéral de conciliation dépendent du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

LES PARTENAIRES SOCIAUX

Associations patronales	CONCAMIN - Mexican Confederation of Chamber of Industries SIEM - Mexican Business Information System COPARMEX - Confederation of Employers of Mexico
Le dialogue social et les partenaires sociaux	Les syndicats mexicains sont organisés par secteurs d'activités et la plupart sont affiliés à la Confédération des travailleurs mexicains (CTM). Ils sont relativement puissants et à l'origine étaient des institutions de résistance sociale. En conséquence, les syndicats ont parfois résisté aux réformes structurelles économiques ce qui a pu bénéficier au développement du pays.
Le taux de syndicalisation	En 2014, 13,5% des salariés sont syndiqués (OECD)
Les syndicats	Syndicats mexicains
Les organismes de régulation	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale Confédération des employeurs de la République mexicaine (COPARMEX)